
Garantie à Vie Limitée

Cuisine Idéale Inc. s'engage à fournir des cabinets qui représentent notre fierté et qui apporteront satisfaction à tous nos clients. Les cabinets de Cuisine Idéale sont garantis à l'acheteur original d'être exempts de défauts de matériaux et qui seront adéquats à l'utilisation résidentielle normale pendant une durée à vie à partir de la date originale de l'achat. Cette garantie est non transférable.

Au cours de cette période de garantie, Cuisine Idéale inc. réparera ou remplacera, selon notre choix, tout cabinet ou composante qui s'avère défectueux dans le matériel et/ou l'exécution, sous l'installation et l'utilisation normale. Cette garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses et n'inclut pas le service, le travail, ou les frais de transport liés à l'installation, au stockage, aux abus ou à la négligence.

Cette garantie ne s'appliquera pas aux cabinets ou aux pièces de Cuisine Idéale inc. qui ont été soumis à la modification, à un accident, aux dommages en transit, à l'utilisation anormale, à la température extrême, à un niveau d'humidité extrême, ou aux produits chimiques abrasifs de nettoyage.

Cette garantie ne s'applique à aucun produit utilisé ou installé en même temps que des cabinets de Cuisine Idéale inc. tels que des montages de tuyauterie, de contre-dessus, ou des appareils. L'utilisation contraire aux instructions des cabinets ou des pièces fournis par Cuisine Idéale inc. invalideront cette garantie.

Pour obtenir le service sous cette garantie, entrez en contact avec les vendeurs au magasin où vous avez acheté ce produit. Une copie de la facture originale de l'acheteur, datée, doit être soumise avec toutes les réclamations pour préserver les droits sous cette garantie. Cette garantie est non transférable. Cuisine Idéale inc. se réserve le droit d'inspecter les cabinets défectueux réclamés pour exiger que le remplacement soit facturé sur l'expédition et le crédit émis sur le retour et l'inspection du produit défectueux.

Instructions spécifiques :

- Assurez-vous que les portes qui sont déformées de ¼ de pouce ou moins aient passées au travers d'au moins deux (2) saisons (Printemps, été) avant de demander un remplacement. En général, la porte reviendra à sa forme initiale après l'adaptation du climat environnant. Aussi, assurez-vous que le problème n'est pas une erreur d'installation afin d'éviter tout délai inutile.
- Toute déviation de finition doit être inspectée par un représentant autorisé de Cuisine Idéale inc. . Celui-ci déterminera si la réparation se fera dans le domaine ou si le produit sera renvoyé à l'usine pour la rotation ou le remplacement. Aucune réparation ne peut être effectuée sans l'approbation de Cuisine Idéale inc..
- Variations de teintes : Puisqu'aucun arbre n'est identique, le bois est un matériel unique avec des variations normales de grain, de texture et de couleurs. Ces variations peuvent également causer des différences considérables entre de vieux échantillons et nouveaux cabinets. Notez svp: Les cabinets et accessoires nouvellement produits ne seront jamais de la même couleur que ceux qui sont plus âgés.

AUCUN AGENTS OU REPRÉSENTANT DE CUISINE IDÉALE INC. N'A L'AUTORITÉ DE MODIFIER OU DE PROLONGER CETTE GARANTIE AINSI QUE SA REponsabilité.

LES RAPPORTS DE GARANTIE CONTENUS DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE DÉTERMINENT LA SEULE GARANTIE PROLONGÉE PAR CUISINE IDÉALE INC. POUR LES CABINETS ET COMPOSANTES. LES DISPOSITIONS SUR LA GARANTIE CONSTITUE LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE DE CUISINE IDÉALE INC. ET LE SEUL RECOURS DU DÉTENTEUR POUR FAIRE HONORER LA GARANTIE SUITE À UNE RÉCLAMATION. CUISINE IDÉALE INC. NE SERA PAS TENU ESPONSABLE VIS-À-VIS DU DÉTENTEUR SI CELUI-CI A FAIT MAUVAIS USAGE DE NOTRE RODUITS OU POUR TOUTS DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INCIDENTS OU INFRACTION COMMIS À LA GARANTIE SUR LES CABINETS.